

# Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FRO010694125

30/06/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information<sup>(2)(3)</sup>

Trésorerie court terme

## Orientation de gestion

Le FCP a pour objectif de délivrer une performance nette de frais de gestion supérieure à celle de l'indice €STER capitalisé, tout en assurant une évolution régulière de sa valeur liquidative et en appliquant un filtre ISR.

Si les taux d'intérêt du marché monétaire sont trop faibles pour couvrir les frais de gestion ou en cas de hausse significative des taux, la valeur liquidative du fonds pourrait connaître une variation négative.

## Principales caractéristiques

Date de création de la part  
**04/12/2008**

Date de lancement de la part  
**04/12/2008**

Société de gestion  
**Ofi Invest Asset Management**

Forme juridique  
**FCP**

Classification AMF  
**Monétaire à valeur liquidative variable (VNAV) court terme**

Affectation du résultat  
**Capitalisation**

Fréquence de valorisation  
**Journalière**

Ticker Bloomberg  
**VICMONF FP**

Publication des VL  
**www.ofi-invest-am.com**

Frais de gestion maximum TTC  
**0,10%**

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation  
**0,06%**

Indice de référence  
**€STER capitalisé**



▶ Actif net du fonds	4 244,57 M€
▶ Actif net de la part	426,70 M€
▶ Valeur liquidative	3 414,70 €
	<b>Fonds</b> <b>Indice</b>
▶ Performance mensuelle <sup>(1)</sup>	0,19% 0,18%



### ▶ Gérants



Sophie Labigne



Justine Petronio



Daniel Bernardo

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



### ▶ Profil de risque<sup>(3)</sup>



### ▶ Durée de placement recommandée

A partir d'une journée



### ▶ SFDR<sup>(3)</sup> Article 8

	<b>Fonds</b>	<b>Univers</b>
▶ Notation ESG <sup>(3)</sup>	6,87	6,30
▶ Couverture note ESG	93,24%	88,48%

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

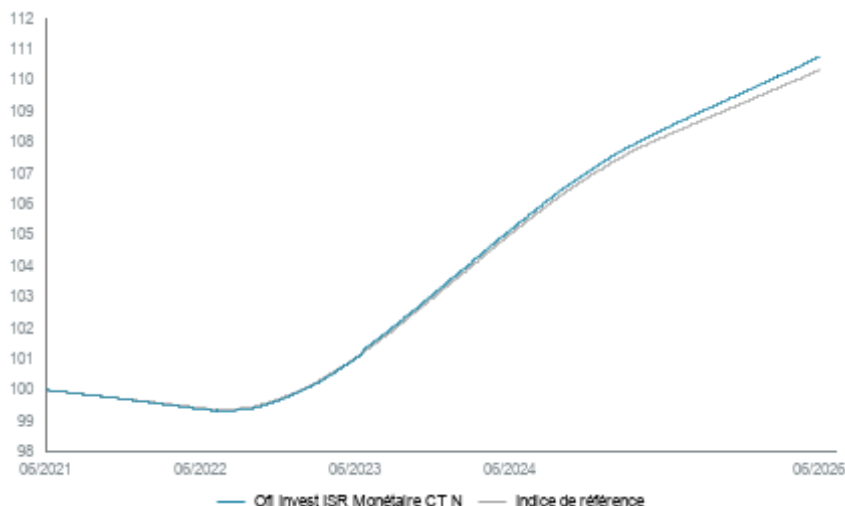
# Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FR0010694125

30/06/2026


**Performances & risques**

## Évolution de la performance<sup>(1)</sup>(base 100 au 30/06/2021)



## Performances cumulées<sup>(1)</sup>

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	1,07	0,98	0,09
1 mois	0,19	0,18	0,01
3 mois	0,55	0,50	0,05
6 mois	1,07	0,98	0,09
1 an	2,15	1,98	0,17
2 ans	5,35	5,08	0,26
3 ans	9,69	9,22	0,46
5 ans	10,76	10,33	0,43
8 ans	9,35	8,89	0,46
10 ans	8,73	8,11	0,62

\*Da : début d'année

## Performances annuelles<sup>(1)</sup>

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Fonds</b>	-0,12	-0,31	-0,36	-0,38	-0,42	-0,58	-0,06	3,41	3,86	2,39
<b>Indice</b>	-0,32	-0,36	-0,37	-0,40	-0,47	-0,55	-0,02	3,27	3,80	2,24
<b>Relatif</b>	0,20	0,05	0,01	0,01	0,04	-0,03	-0,04	0,14	0,06	0,15

## Performances mensuelles<sup>(1)</sup>

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-0,06	-0,04	-0,06	-0,05	-0,06	-0,05	-0,05	0,00	0,01	0,05	0,11	0,14
2023	0,18	0,17	0,20	0,22	0,30	0,26	0,41	0,32	0,30	0,34	0,34	0,31
2024	0,37	0,32	0,30	0,37	0,34	0,32	0,33	0,30	0,32	0,30	0,27	0,27
2025	0,27	0,22	0,23	0,19	0,19	0,20	0,19	0,18	0,17	0,17	0,17	0,18
2026	0,17	0,16	0,19	0,17	0,19	0,19						

## Principaux indicateurs de risques<sup>(3)</sup>

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	0,04	0,01	-0,00	-	1	-	0,04	4,31	4,29	0,99	0,00
3 ans	0,13	0,12	-0,00	-	1	-	0,06	2,30	1,06	0,98	0,00
5 ans	0,24	0,22	-0,67	-0,62	168	163	0,05	1,49	0,32	1,04	0,00
8 ans	0,25	0,24	-1,92	-1,92	310	322	0,04	1,24	0,22	1,03	0,00
10 ans	0,24	0,23	-2,50	-2,62	367	392	0,04	1,45	0,24	1,03	0,00

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

# Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FR0010694125

30/06/2026


 Structure du  
portefeuille

## ► Répartition par type de taux

En %	Fonds
Taux fixe	55,9
Taux variable	23,2
OPC	9,7
Liquidités	11,2

## ► Répartition par type d'instrument

En %	Fonds
NEUCP	38,9
ECP	28,1
CD	7,8
Obligation CT	4,3
OPC	9,7
Liquidités	11,2

## ► Répartition sectorielle (hors OPC/Liquidités)<sup>(4)</sup>

En %	Fonds
Bancaire senior	50,5
Corporate	41,6
Assurance	3,6
Etat et assimilé	2,5
Services financiers	1,2
Secteur public	0,6

## ► Répartition géographique (hors OPC/Liquidités)

En %	Fonds
France	52,3
Pays-Bas	8,7
Espagne	7,7
Allemagne	6,8
Italie	6,1
Japon	5,6
Belgique	3,0
Etats-Unis	2,7
Autres Pays	7,1

## ► Profil / Chiffres clés<sup>(3)</sup>

Engagement Swap (%)	-24,12
Nombre d'émetteurs	86
WAM (jours)	17
WAL (jours)	105
Taux de rendement (%)	-

## ► Répartition par maturité

En %	Fonds
< 1 mois	20,2
1 - 3 mois	23,4
3 - 6 mois	14,4
6 - 12 mois	21,0
12 - 24 mois	0,1
OPC	9,7
Liquidités	11,2

## ► Répartition par notation court terme

En %	Fonds
A1/P1/F1	55,1
A2/P2/F2	24,0
A3/P3/F3	-
NR	-
OPC	9,7
Liquidités	11,2

## ► Répartition par notation long terme (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

Perception du risque de crédit	En %	Fonds
- Risqué	AAA	-
	AA	4,9
	A	60,8
	BBB	34,3
	BB	-
	B	-
	<= CCC	-
+ Risqué	NR	-

## ► Principaux émetteurs (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
COMMERZBANK AG	3,4
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOUR	3,3
NTT FINANCE UK LTD	3,2
ELECTRICITE DE FRANCE SA	3,1
ENGIE SA	2,8

(3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document. (4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente.

## Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FR0010694125

30/06/2026



### ► Commentaire de gestion

Les marchés d'actions mondiaux ont enregistré des performances contrastées en juin. Les investisseurs ont été rassurés par la baisse des cours du pétrole après la signature d'un accord préliminaire entre les Etats-Unis et l'Iran pour mettre fin à la guerre au Moyen-Orient et rouvrir le détroit d'Ormuz. L'apaisement des tensions au Moyen-Orient a été contrebalancé par la crainte d'un maintien des taux d'intérêt élevés et par la révision à la hausse des prévisions d'inflation dans la plupart des pays malgré le net repli des cours du pétrole. La Réserve fédérale (Fed), présidée pour la première fois par Kevin Wash, a affiché sa détermination à restaurer la stabilité des prix tandis que la Banque centrale européenne (BCE) a pris les devants en relevant ses taux directeurs pour la première fois depuis trois ans.

Dans ce contexte, l'or, tombé à son plus bas niveau depuis novembre dernier, a accusé son quatrième mois consécutif de baisse, les investisseurs continuant d'anticiper un resserrement de la politique monétaire de la part des principales Banques Centrales.

Les rendements des emprunts d'État ont évolué en ordre dispersé en juin.

Aux États-Unis, le rendement des Bons du Trésor à 10 ans a terminé en légère hausse de 3 points de base à 4,47%. La première réunion du comité de politique monétaire de la Fed présidée par Kevin Warsh s'est révélée plus restrictive qu'attendu. La réserve fédérale américaine a décidé à l'unanimité de conserver son principal taux directeur dans une fourchette comprise entre 3,5% et 3,75%, un niveau jugé neutre ou légèrement restrictif pour l'économie. Cependant, la moitié des membres de la Fed anticipe un relèvement des taux avant la fin de l'année alors que la prévision moyenne d'inflation pour 2026 a été fortement relevée, à 3,6% au lieu de 2,7% en mars dernier.

En Europe, la BCE a procédé à sa première hausse des taux depuis 2023, avec une augmentation de 25 points de base, qui a porté son taux de dépôt à 2,25 % alors que l'inflation accélère dans l'union monétaire avec la guerre au Moyen-Orient. L'institution a par ailleurs globalement revu à la hausse ses prévisions d'inflation et abaissé celles concernant la croissance de la zone euro. Sa présidente, Christine Lagarde a qualifié cette hausse de « tout à fait justifiée et légitime » et a souligné que le choc inflationniste prenait une ampleur de plus en plus générale.

Pour autant, l'affaiblissement du marché du travail, la fragilité de la croissance en zone euro et le net repli du pétrole ont renforcé les anticipations d'un statut qui sur les taux au cours des prochains mois. Dans ce contexte, le rendement du Bund allemand à 10 ans s'est replié de 8 points de base, à 2,86%. En France, le rendement de l'Obligation Assimilable du Trésor (OAT) à 10 ans a progressé de 10 points de base, à 3,65%. Dans le reste de l'Europe, le rendement de la dette italienne de même échéance a reculé de 2 points de base, à 3,63%.

L'Euribor 3 Mois ressort à 2,324% et l'Ester à 2,182%.

## Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FR0010694125

30/06/2026

### ► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	04/03/1998
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : <a href="https://www.ofi-invest-am.com/fr">https://www.ofi-invest-am.com/fr</a> .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:30
Limite de rachat	12:30
Règlement	J
Investissement min. initial	Néant
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

# Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FR0010694125

30/06/2026

Glossaire

ALPHA	<p>L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.</p>	BETA	<p>Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.</p>
WAL	<p>La WAL est une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus en portefeuille, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux variable est la maturité du titre.</p>	WAM	<p>La WAM est une mesure de la durée moyenne jusqu'à l'échéance de tous les titres détenus en portefeuille, pondérée pour refléter le poids relatif de chaque instrument, en considérant que l'échéance d'un instrument à taux variable est le temps restant à courir jusqu'à la prochaine révision de cet indice de taux, et non la maturité du titre.</p>
SRRI	<p>Le SRRI (Synthetic Risk &amp; Reward Indicator) : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».</p>	TRACKING ERROR	<p>L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.</p>
RATIO DE SHARPE	<p>Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.</p>	SFDR	<p>La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.</p>
ÉTOILES SIX FINANCIAL	<p>La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.</p>	PERTE MAXIMALE	<p>La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.</p>
			DÉLAI DE RECOURVEMENT
			YIELD TO MATURITY
			VOLATILITE
			SRI
			RATIO D'INFORMATION

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

Le rendement à l'échéance est considéré comme un rendement obligataire à long terme, exprimé en taux annuel. Le calcul du rendement à l'échéance suppose que tous les paiements de coupons sont réinvestis au même taux que le rendement actuel de l'obligation et prend en compte le cours actuel de l'obligation, sa valeur nominale, le taux d'intérêt du coupon et la durée restant à courir.

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

## Ofi Invest ISR Monétaire CT N

FR0010694125

30/06/2026

### ► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site [www.ofi-invest-am.com](http://www.ofi-invest-am.com). Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.